



**Cabinet du Premier Ministre,
Ministre de l'Économie,
des Finances et du Budget**



INSPECTION GENERALE DES FINANCES

**POINTS CLES DU SEMINAIRE DE
METHODOLOGIE DE L'AUDIT INTERNE DU 18 AU
21 MAI 2015
ANIMATEUR: M. STEPHAN ROUDIL**

PREPARES PAR:

-MME BAROAN

-M. TOURE PIE

OBJECTIFS DU SEMINAIRE

- S'approprier les différentes étapes d'une mission d'audit ;
- Identifier les objectifs de la mission en fonction des risques de l'activité auditée
- Collecter les informations permettant de répondre à ces objectifs ;
- Evaluer la qualité des informations recueillies ;
- Elaborer des recommandations levier du changement ;
- Assurer la traçabilité des travaux de la mission ;
- Suivre les plans d'actions correctives

I. DEFINITION DE L'AUDIT INTERNE

- L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée.
- Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, **ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise**, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

II. DEFINITION DU CONTRÔLE INTERNE

- Elle concerne toute mesure prise par le management, le conseil et d'autres parties afin de gérer les risques et d'accroître la probabilité que les buts et objectifs fixés seront atteints. Les managers planifient, organisent et dirigent la mise en œuvre de mesures suffisantes pour donner une assurance raisonnable que les buts et objectifs seront atteints
- En d'autres termes : Le **contrôle interne (CI)** consiste en la mise en œuvre de dispositifs permettant de **maîtriser de façon raisonnable, les risques** de nature à empêcher une entité d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés ou qu'on lui a fixés.

II. DIFFERENCE AUDIT INTERNE / CONTRÔLE INTERNE

- **Différence à noter** : Le contrôle interne est un dispositif permanent intégré au processus de travail alors que l'audit interne intervient ponctuellement et périodiquement pour évaluer l'ensemble du dispositif de contrôle interne

III. MISE EN PLACE D'UN SERVICE D'AUDIT

- Mise en place d'un **Comité d'audit**
- Nomination d'un **Responsable de l'Audit Interne (RAI)**
- Mise en place de **la Charte d'audit**
- NB : *La Charte d'audit interne est un document officiel qui précise la mission, les pouvoirs et les responsabilités de cette activité. La charte définit la position de l'audit interne dans l'organisation; autorise l'accès aux documents, aux personnes et aux biens, nécessaires à la réalisation des missions; définit le champ des activités d'audit interne. L'approbation finale de la charte d'audit interne relève de la responsabilité du Conseil.*
- **Le caractère obligatoire de la définition de l'Audit Interne, du Code de Déontologie ainsi que des Normes doit être reconnu dans la charte d'audit interne : Norme 1010**

IV. ROLE DU COMITE D'AUDIT

- Le comité d'audit approuve le plan d'audit ;
- Le comité d'audit est destinataire de la communication des résultats de l'audit ;
- Le comité d'audit suit la surveillance des actions de progrès effectuée par le Responsable de l'Audit Interne (RAI)

V. DIFFERENTS TYPES DE MISSIONS D'AUDIT INTERNE

1. Mission d'assurance : 3 acteurs en présence

Le **client** (Comité d'audit, conseil, Directeur Général) mandate le **service d'audit** à partir d'un ordre de mission afin de diligenter un audit sur la **structure auditée**.

DEUX TYPES DE MISSIONS D'ASSURANCE

- les missions d'assurance de conformité: le référentiel de contrôle interne est donné à l'auditeur.
- les missions d'assurance d'efficacité: l'auditeur est amené à construire ou à mettre à jour le référentiel de contrôle interne.

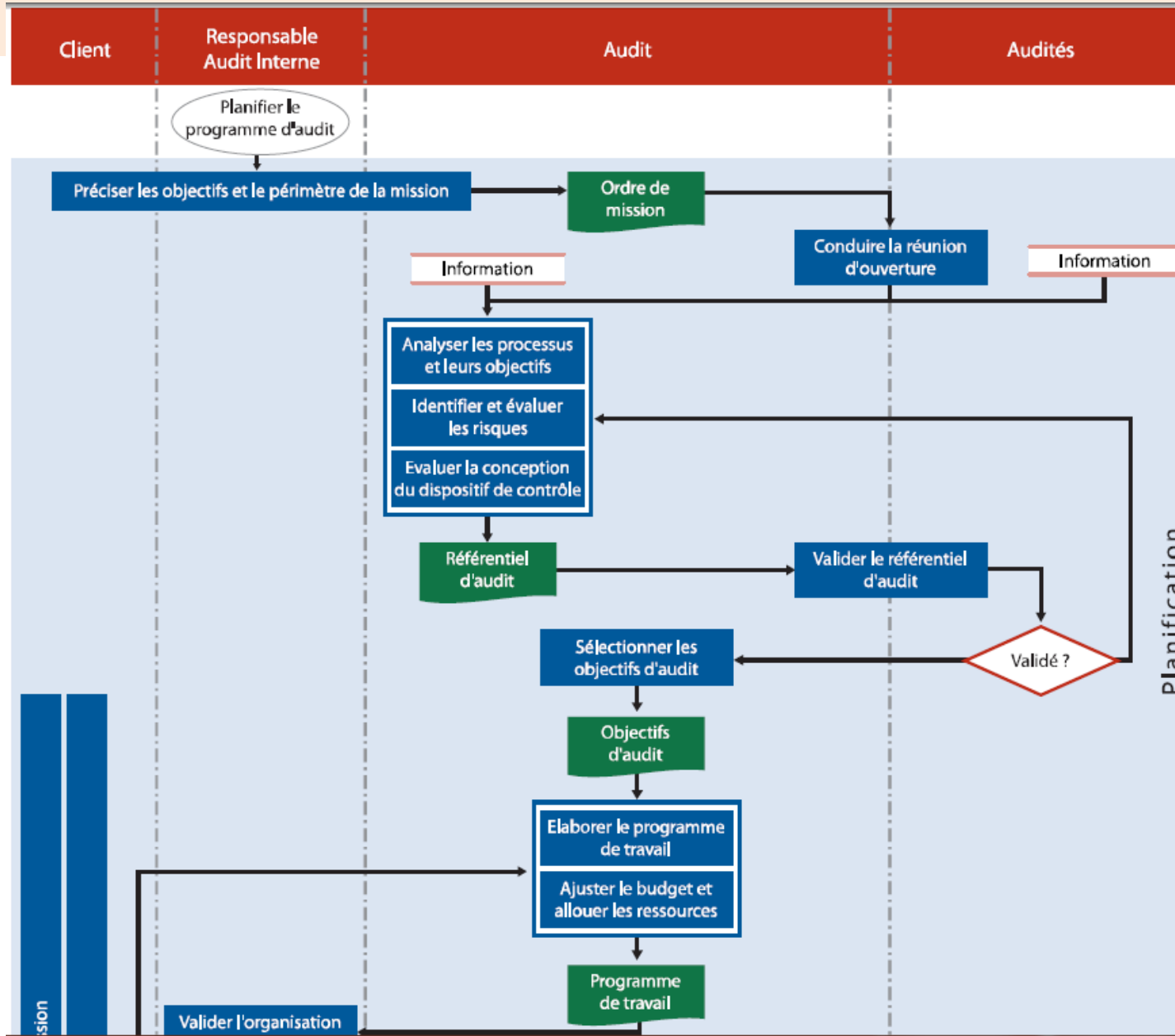
2. Mission de conseil : 2 acteurs

L'**audité** fait appel à un **service d'audit interne** pour le conseiller sur un thème particulier.

VI. ETAPES DE LA CONDUITE D'UNE MISSION D'AUDIT INTERNE

1. La phase de préparation ou la planification : norme 2200/ avec pour livrable le programme de travail à valider par le RAI
2. La phase accomplissement ou phase de test : norme 2300 / avec pour livrable les observations validées
3. La phase de communication des résultats : norme 2400 / avec pour livrable le rapport d'audit à valider par le RAI

VI. CONDUITE D'UNE MISSION D'AUDIT INTERNE: PLANIFICATION



VI. CONDUITE D'UNE MISSION D'AUDIT INTERNE: TESTS

Responsable
Audit Interne

Audit

Audités

Validée ?

Conduire la réunion
de lancement de la phase
Accomplissement

Collecter les informations
et constituer les preuves
d'audit

Information

Documentation
des preuves

Valider les preuves

Contrôle
satisfaisant ?

Analyser les causes,
élaborer les
recommandations

Points forts

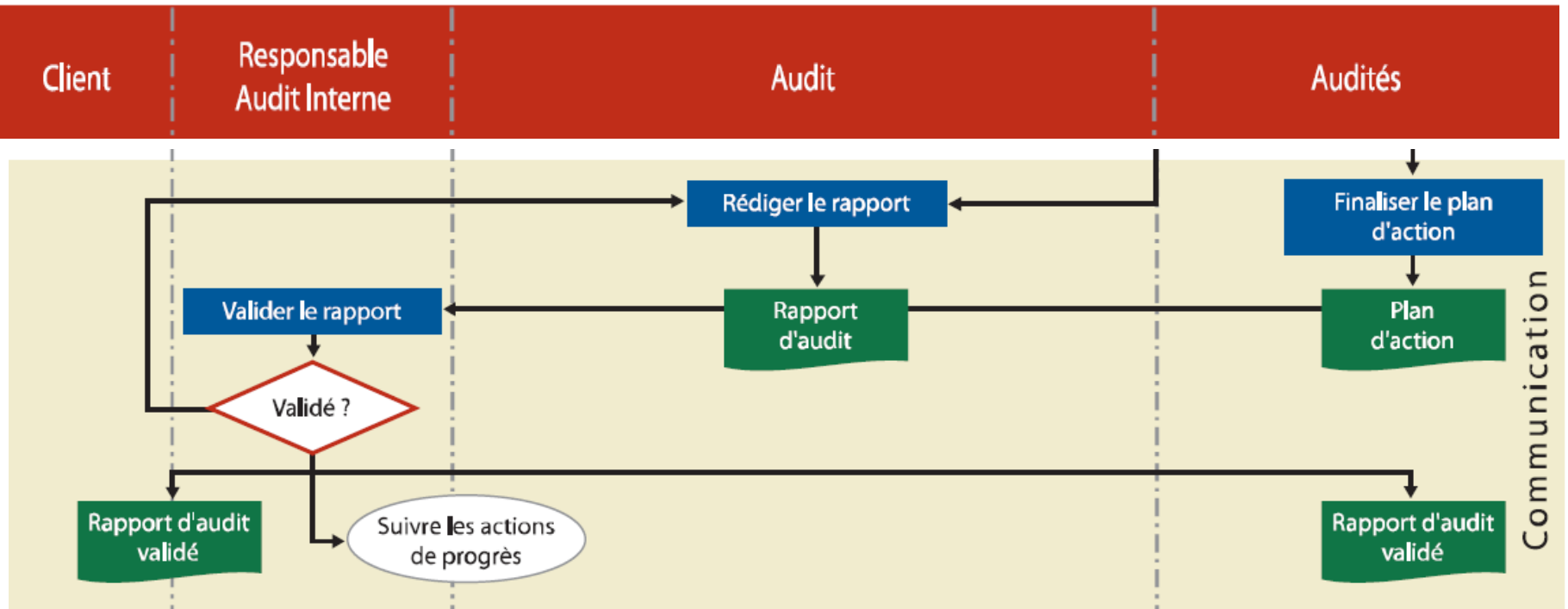
Observations
validées

Conduire la réunion
de clôture

Ebauche du
plan d'action

Accomplissement

VI. CONDUITE D'UNE MISSION D'AUDIT INTERNE: COMMUNICATION



VII. QUELQUES EXEMPLES DE LA FRANCE

- Mission conduite et réalisée par l'Inspection Générale des Finances sans pratiquer de l'audit interne ;
- Cartographie des risques du Ministère de l'Economie et des Finances réalisée par l'IGF ;
- Un Responsable de l'Audit Interne (RAI) par Ministère ;
- Mise en place du comité d'audit composé de 5 membres n'ayant pas de fonction opérationnelle dans le Ministère de l'Economie et des Finances, avec un mandat de 3 ans renouvelable une seule fois : comité présidé par le Ministre représenté par le Directeur de Cabinet, l'Inspecteur Général des Finances est membre avec 3 autres personnes désignées en dehors du Ministère.
- Création d'un comité d'audit dans les autres Ministères ;
- Création d'un comité interministériel d'observation et coordination de l'audit interne dans lequel l'IGF joue un grand rôle.